



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 29 janvier 2024

2024 - 056	NOMBRE DE MEMBRES	- Afférents au Conseil Municipal : 23
		- En exercice : 23
		- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 23/01/2024	
	Date d'affichage : 23/01/2024	

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 02 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, HOURQUET, BIARNES, CONSTANTIN, SEIRACQ, MARIMPOUY, DARRACQ, DEHEZ, LAHONTAN, LARROQUE.

Excusés et procurations :

M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET

M. LABAT a donné procuration à M. VILATON

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. GATUINGT a donné procuration à M. SEIRACQ

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. BÉDAT

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

Absents :

Mme EDE

Secrétaire de séance : Mme Pierrette WLUSEK

OBJET :

**AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
POUR LA CESSIION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN IMPASSE NOTRE-DAME**

Par courriel daté du 23 février 2024, Mme PORLIER a signifié à la Commune son accord pour l'achat de deux parcelles de terrains privés sis « impasse notre-dame et mitoyens de sa propriété :

- le terrain cadastré AI 709 est propriété de SOVI immobilier et d'une superficie de 185 m²
- le terrain cadastré AI 369 est propriété de la Commune et d'une superficie de 111 m²

CONSIDERANT que le terrain cadastré AI 369 d'une superficie de 111 m² appartient à la Commune, il est proposé au Conseil municipal de donner son avis sur la vente,

VU que l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale n'est pas nécessaire, la transaction étant inférieure à 180 000 €,

OUI le rapporteur et les membres de l'assemblée invités à s'exprimer,



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE la cession de la parcelle cadastrée AI 369 d'une superficie de 111 m² au prix de 15€ le mètre carré (soit un montant de 1 665 € net vendeur),

CONFIE à l'Office notarial de l'Atrium « Florence ROCCO - Patrick MAUVOISIN - Xavier BRUNEL », SELARL DE L'ATRIUM – 145, avenue Saint-Vincent-de-Paul - BP30086 - 40102 DAX CEDEX de la rédaction de l'acte de vente,

PRECISE que les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur,

DEMANDE que toutes les éventuelles servitudes soient reprises dans les actes de cession des parcelles,

CHARGE M. le Maire, en ce qui concerne la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **04 avril 2024**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240402 – DE2024056
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).